

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la FS-SST,

Nos organisations souhaitent alerter une nouvelle fois sur la surcharge de travail qui pèse sur les directeurs et directrices d'école. À leurs missions pédagogiques et administratives déjà conséquentes s'ajoutent régulièrement de nouvelles tâches qui viennent complexifier leur quotidien.

Dernier exemple en date : le bordereau de déclaration concernant les AESH grévistes, à compléter et à renvoyer au service, y compris lorsqu'aucun personnel n'est gréviste.

Or, la circulaire Fonction publique du 30 juillet 2003, toujours en vigueur, est très claire sur le recensement des grévistes. Elle prévoit que les chefs de service peuvent :

- en l'absence d'autres moyens de contrôle, établir des listes d'émargement **signées par les personnels non-grévistes** ;
- ou utiliser les moyens automatiques existants (pointages, etc.).

C'est donc bien aux **non-grévistes** de signer.

Par ailleurs, le directeur ou la directrice d'école **n'est pas le supérieur hiérarchique des AESH** (comme précisé au §3.3 du cadre de gestion des AESH). Il peut éventuellement faire circuler le tableau d'émargement, mais en aucun cas le remplir à leur place.

Nous relevons également une incohérence dans les formulaires demandés : la notion de « AESH déclarés grévistes » est inappropriée. Les AESH ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration préalable d'intention de grève, contrairement aux enseignants en école (cf. guide AESH, p. 31).

Dans ces conditions, nous estimons que :

- le document à faire circuler doit être un **état de services faits** (et non un état de services non faits), afin d'éviter tout refus de signature ;
- en aucun cas les directeurs ne doivent signer à la place des personnels, enseignants ou AESH, car cela constituerait un faux.

Nous demandons donc une intervention rapide de la DSDEN afin de clarifier la procédure et de ne pas mettre les directeurs en difficulté.

Dans l'attente d'une réponse officielle, nous conseillons aux collègues directeurs de ne pas se précipiter, et quoiqu'ils décident, de **ne jamais signer à la place des AESH**.